

A la nomination par l'Assemblée d'une commission de trente membres pour fixer la somme que l'état du Trésor permettra de consacrer au dédommagement définitif de tous ceux qui, pendant l'invasion, ont subi des pertes matérielles.

A la modération des récompenses nationales; à l'abrogation du décret du 28 octobre 1870 sur l'ordre de la Légion-d'honneur; à l'instruction primaire;

Un régime des sures aux lettres et objets recommandés et aux valeurs cotées; au dépôt, sur le bureau de l'Assemblée, de l'état des biens composant le domaine public.

Séance du 6 janvier.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal est adopté.

Sont ajournés les projets relatifs : 1^o au timbre spécial sur les marques de fabrique; 2^o à la publicité des séances de l'Assemblée.

Déposé par M. de Fourtou, d'un projet de loi concernant la convention conclue entre la compagnie des chemins de fer de l'Est et l'Etat.

L'Assemblée décide qu'elle passera à une troisième délibération sur le projet tendant à l'établissement de succursales de la Banque de France dans les départements où il n'en existe pas.

Est ajournée la seconde délibération concernant le travail des enfants dans les manufac-tures.

M. le président lit l'ordre du jour de demain, comprenant les conclusions du rapport de la commission tendant à autoriser des poursuites contre M. Carré-Kérisouet.

La séance est levée à 3 h. 25.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le ministre de la guerre vient de consentir, sur la demande qui lui en a été faite, à ce qu'une liste supplémentaire de candidats pour le volontariat d'un an soit établie.

A cet effet, la session des examens, au lieu d'être close le 15 janvier courant, ne le serait plus que le 20.

Il est bien entendu, d'ailleurs, qu'on ne pourra admettre à l'examen que ceux qui ne se seront pas présentés la première fois.

Quant aux jeunes gens que concerne l'art. 53 de la loi, ils devront toujours se faire visiter dans les délais précédemment indiqués, c'est-à-dire du 15 au 31 janvier.

Les pièces à produire par les jeunes gens devront être déposées à la préfecture dans le plus bref délai.

Où lit dans le Progrès du Nord :

Nous croisons savoir que la municipalité de Lille a chargé M. Testelin, député du Nord, de prier M. le Président de la République de s'arrêter à Lille lorsqu'il se rendra à Calais.

Si M. Thiers accepte, on aurait, dit-on, l'intention d'organiser en son honneur un grand banquet par souscription.

Le dernier recensement quinquennal de la population avait eu lieu en 1866 et devait être renouvelé en 1871. L'occupation étrangère et la délimitation incertaine de certains points de notre territoire ont fait ajourner cette opération à 1872, et le Journal officiel nous en donne aujourd'hui les résultats.

Voici les différences capitales qui résultent des tableaux officiels : la France, qui comptait, en 1866, 89 départements, 373 arrondissements, 2,911 cantons, 37,548 communes et 38,067,094 habitants, comprend aujourd'hui 87 départements, 362 arrondissements, 2,857 cantons, 35,859 communes et 36,469,856 habitants. Elle a donc perdu 2 départements, 11 arrondissements, 84 cantons, 1,589 communes et 1,597,238 habitants.

Mais indépendamment de ces pertes, suites fatales de la guerre, nous trouvons, en considérant isolément notre territoire actuel, que sa population de 36,102,721 est inférieure de 367,000 habitants environ à celle du même territoire en 1866. C'est dans cette décroissance que se révèle la gravité de la situation, qui a provoqué les épidémies varioires et surtout un ralentissement dans les mariages.

Quatorze départements en France sont en progrès. Parmi eux l'Allier, la Loire, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine, la Seine-et-Oise signent seuls un accroissement important. Il est pour le Nord de 33,700 habitants. La population de notre département est aujourd'hui de 1,447,764 habitants.

Le gouvernement hollandais sollicite en ce moment de l'administration française l'extradition d'un individu arrêté avant-hier, à Lille, comme complice d'un double assassinat commis près de La Haye. Son compatriote, nommé Behaghel, qui avait échappé, comme nous l'avons dit, à la police française, est alors se faire prendre à Anvers.

Où lit, en effet, dans le Volksblatt, journal flamand de cette localité, du 3 janvier :

Nous avons, depuis quelques jours, donné à nos lecteurs les détails du double assassinat commis à Haag, près La

Haye, sur la dame Vander Kouwen et sa servante. Nous portons aujourd'hui à leur connaissance la nouvelle qu'on vient d'arrêter à Anvers, le nommé Behaghel, auteur de cet assassinat.

Depuis trois jours cet individu avait pris logement dans la 2^e section. La police ayant, eu vent de sa présence en cet endroit, s'y transporta et, à l'aspect des représentants de la loi, l'étranger essaya de s'échapper.

Il a déclaré depuis se nommer Jean-Henri Behaghel, né à La Haye, exerçant la profession de tailleur. Il a avoué être l'auteur du crime de Haag, et on a retrouvé sur lui plusieurs objets de valeur ayant appartenu aux deux victimes.

On parle beaucoup à Lille de la disparition du nommé Pierre Cornu, chef ouvrier dans la savonnerie de Mme L..., rue des Célestines.

Cornu, en compagnie de son fils, a passé la journée du 1^{er} janvier chez une de ses sœurs à la Madeleine.

Le soir, vers huit heures, il est rentré. Arrivé sur la place Saint-Martin, il a dit à son fils de retourner près de sa mère, cour Michel, rue des Poissonceaux, ajoutant qu'il allait rejoindre des amis, et qu'il ne tarderait pas à rentrer.

Il est resté avec ses amis jusqu'à minuit et quart. A la sortie de l'estaminet où ils se sont séparés chacun de son côté. Depuis ce moment, Cornu n'a pas été vu.

C'est un ouvrier fort rangé, très-estimé de ses patrons, et père de six enfants.

Toutes les recherches sont jusqu'ici restées sans résultat. (Propagateur.)

Nous connaissons dans une ville voisine un vieux garçon très-rangé et très-gourmand qui, la veille de Noël, prépara lui-même et mit sous enveloppe ses cartes de visite. Puis, il les confia à une agence de distribution d'imprimés, avec prière d'attendre le 30 pour remettre à domicile.

Le soir même il fit un réveillon formidable avec plusieurs amis. Dans la nuit, il mourut d'indigestion.

Le 27 ont eu lieu ses obsèques, et, le 1^{er} janvier, tout ceux qui l'avaient accompagné au cimetière ont reçu sa carte de visite, avec un légitime ahurissement. Notre étonnement nous fit opérer quelques recherches, et c'est de sa vieille boîte, sa légataire universelle, que nous avons obtenu ces détails. (Echo du nord)

A l'audience correctionnelle, appela l'affaire d'un sieur Evrard Dillies, marchand de laine, à Thumeries.

Incapit d'avoir altéré la qualité de cette denrée avant de la fournir à ses clients, il prétendait que le sophistificateur était le fermier chez lequel il se fournit.

Une minutieuse enquête a fait justice de cette allégation. Il fut alors condamné à 50 fr. d'amende, aux frais de l'enquête et de la contre-enquête, lesquels se sont élevés à une somme assez importante.

Un an de prison au sieur Henri Vansavel, convaincu au vol de divers objets dans l'hôtel Mangin, à Lille, où il était domestique.

Les femmes Voisin et Goomande, de Flers, pour vol de pommes de terre non arrachées du sol, chacune quinze jours de prison.

M. C. New fils, élève de l'Université de Moers, diplômé de la faculté de Meuwied, a l'honneur de prévenir M. M. les employés de commerce de la ville qu'à partir du 20 janvier 1873, il sera chaque soir, à son domicile, rue du Moulin, un cours de langue allemande. Par une méthode qui lui est particulière. M. New s'engage à mettre ses élèves à même de traduire toute correspondance commerciale dans un délai de 4 mois.

La modicité du prix permet à tout le monde de suivre ce cours et les personnes désireuses d'y assister peuvent se faire inscrire chez le professeur jusqu'au 18 janvier.

Faits Divers

Où lit dans le Journal d'Angers :

Hier, une grave nouvelle s'est répandue à Angers. On annonçait que la maison de banque Valleix de Paris, qui a une succursale à Angers, rue d'Alsace, et une autre à Saumur, était en faillite. En effet, les scellés ont été apposés, vers quatre heures, dans les bureaux de M. Besson, représentant de M. Valleix. Dans la soirée on affirmait que M. Besson était arrêté.

D'après les bruits, cette faillite pour Angers dépasserait le chiffre de cent mille francs, et pour l'ensemble des opérations de la maison de banque, atteindrait plusieurs millions. M. Valleix a, dit-on, pris la fuite.

La Décentralisation annonce que le curé d'une des principales paroisses de Lyon, celle de Saint-Nizier, M. Bergier, est subitement parti pour la Trappe de la Meilleraye, après avoir envoyé sa démission à l'autorité diocésaine.

Une députation de fabriciens se dispose à

aller faire une démarche auprès de lui pour le ramener.

Cet ecclésiastique a fait preuve, pendant les neuf années qu'il a passées dans cette cure, d'un parfait désintéressement; il n'a amassé aucun bien, il a consacré tous ses revenus à son église.

Avant de partir, il a distribué ce qui lui restait, même en mobilier, et son dernier billet de banque a été donné à une œuvre de charité.

Un journal de Java, le *Strait Times*, assure que les Javanais, qu'il dit être très-vindicatifs, emploient, pour se venger de leurs ennemis, un poison tiré d'une plante très-inoffensive en apparence, et que jusqu'ici on ne soupçonnait pas d'appartenir à la famille des plantes véneneuses.

D'après ce journal, les natifs de l'île coupent le bambou à la hauteur du noeud et détachent, au moyen d'un instrument tranchant, de l'espèce d'écuille formée en cet endroit par le roseau, de petits filaments noirs armés d'arêtes imperceptibles.

Ces filaments constituent un poison des plus violents, et contre lequel on n'a pas encore trouvé de remède.

Les Javanais mêlent ces filaments à la boisson ou aux aliments; mais ceux-ci, au lieu de descendre dans l'estomac, s'arrêtent à la gorge et se glissent dans les organes respiratoires, où ils ne tardent pas à produire une toux opiniâtre et une inflammation des poumons.

L'empoisonnement par le bambou, essayé sur des chiens, a produit les symptômes suivants : perte de l'appétit, soif ardente, toux opiniâtre, émasciation graduelle, gonflement des paupières. Sous l'influence de ce toxique, l'animal écume, son regard exprime une anxiété constante; bref, il meurt étouffé comme sous l'action d'un gaz mortel.

Le suffrage universel d'après la Vie parisienne :

Savez-vous ce que c'est que le suffrage universel ?.... Tenez, une comparaison. Nous voilà bien tranquilles, en chemin de fer, avec un mécanicien qui sait son affaire. Eh bien ! qu'on arrête ce train, qu'on nous fasse descendre tous là dans cette terre la boursouflée, et qu'on nous dise :

Messieurs, il est ennuyeux ce mécanicien-là, il va trop lentement, on va le changer. On va en nommer un autre à l'élection.

Et bien ! vous et moi, qui sommes des êtres raisonnables, nous voterons pour garder le mécanicien de maintenant. Mais vous verrez qu'il se trouvera une majorité de fous et d'imbéciles pour dire :

Nommous Galuchet ! Il n'a jamais mis les pieds sur une machine, Galuchet, c'est ce qu'il nous faut ! Ça sera drôle de voir Gamb... non, Galuchet mener un train.

Et Galuchet sera nommé, et Galuchet nous fera sauter.

Nouvelles du soir.

Service particulier du Journal de Roubaix.

Paris, 7 janvier.

Le bruit courait hier à Versailles que l'un des commissaires de la première sous-commission des Trente aurait fait à celle-ci une communication importante relativement aux dispositions personnelles de M. Thiers.

Où sera près d'arriver à une solution sur la mesure dans laquelle on désire limiter la présence de M. Thiers à la tribune.

Le Siècle annonce que M. Ponbelle, préfet de l'Isère, sera nommé préfet de Vaucluse.

Où lit dans la Gazette des Tribunaux :

Plusieurs journaux démontrent à tort la nouvelle donnée par des feuilles de province relativement à des arrestations opérées en exécution de la loi sur l'Internationale.

Nos correspondances nous autorisent, en effet, à dire que des arrestations ont été opérées dans plusieurs départements, notamment à Avignon et à Toulouse.

Dans cette dernière ville, un membre du conseil municipal figure au nombre des individus placés sous la main de la justice comme inculpés d'affiliation à l'Internationale.

Des arrestations viennent d'être opérées à Paris sous la même imputabilité.

Parmi les individus arrêtés, il en est dans la possession desquels ont été trouvées des bombes dites Orsini.

L'instruction de cette affaire se poursuit activement tant en province qu'à Paris.

Le 18^e conseil de guerre a jugé hier le gendarme Regnard, renvoyé devant lui après annulation du jugement qui l'avait condamné ce militaire à la peine de mort pour voies de fait envers un brigadier.

Le 18^e conseil ayant écarté la question de service à la minorité de faveur, l'accusé a été condamné à 10 ans de travaux publics.

Le nommé Didon, détenu au pénitencier militaire de Bicêtre a été condamné à la peine de mort pour voies de fait avec prémeditation contre un sergent-major en service.

On nous écrit de Versailles, 6 janvier, soir :

Le président de la République recevra demain, dans l'après-midi, la première sous-commission des Trente que preside M. de Larcy.

Une réunion générale de la commission des Trente aura lieu mercredi.

M. de Corcilles continue à gérer, à Rome, les affaires de l'ambassade de France, mais son acceptation de ce poste n'est pas encore définitive.

Marseille, 6 janvier.

On télégraphie de Rome, le 6 :

Le Pape a reçu hier une nombreuse députation d'Irlandais. Un magistrat du conseil de Kerry a offert au Pape le denier de Saint-Pierre et lui une adresse énumérant les biensfaits de la papauté, et déplorant l'ingratitudine des peuples. Il a ensuite protesté, au nom de ses compatriotes, contre la spoliation du Souverain-Pontife, la guerre faite à l'Eglise et la suppression des ordres religieux.

Le Pape a répondu et remercié, ajoutant qu'il avait souvent des témoignages de l'attachement des Irlandais au Saint-Siège. Il n'est pas étonnant, a-t-il dit, que la papauté soit victime de l'ingratitudine, puisque Jésus a subi le même sort. C'est Dieu qui le veut ainsi ; continuons à nous-même à soutenir les intérêts de l'Eglise par la foi et par la persuasion.

Le Pape a terminé en bénissant l'Irlande et en la félicitant de conserver la foi.

Londres, 6 janvier, soir.

Napoléon a subi aujourd'hui une seconde fois l'opération de la lithotritie sous l'influence du chloroforme; les difficultés de l'opération ont été plus grandes que de coutume; mais on a obtenu des résultats importants. Il y a une grande souffrance ainsi qu'un certain degré de dérangement constitutionnel, mais la force générale du malade continue à être bonne.

Bruxelles, 6 janvier, soir.

Le Journal de Bruxelles démontre que le gouvernement belge ait adressé à ses agents à l'étranger une circulaire relative aux chemins de fer Luxembourgeois.

New-York, 6 janvier, soir.

Un orage qui a éclaté dimanche a brisé les fils télégraphiques à New-York et dans les environs; un brouillard épais a suspendu la navigation.

Un grand meeting a été tenu à New-York pour soutenir l'assemblée législative favorable au gouverneur Warinot; les troupes fédérales maintiennent l'ordre en attendant la décision définitive des tribunaux.

Le président de la république de Bolivie